COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 270'000.- pour des mesures de soutien à l'économie locale (commerçants et artisans), et aux ménages dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal du 10 juin 2020

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 (LFineEC),

vu le règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

arrête :

Article 1 : Le Conseil général octroie un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 270'000.-** au Conseil communal afin d'offrir à tous les habitants de la commune de La Grande Béroche un bon de CHF 30.- valable jusqu'au 31 décembre 2020 chez les commerçants de La Grande Béroche dont le siège social est situé sur la commune (salons de coiffure, restaurants, vente de matériel divers, boulangeries, boucheries, épiceries, électro-ménager, etc.).

Article 2 : Le montant de la dépense sera comptabilisé sur l'exercice 2020 dans le compte de fonctionnement au chapitre 850 « Industrie, artisanat et commerce ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à renforcer les ressources de l'administration de manière temporaire pour cette opération.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,	Le secrétaire,
Alain Perret	Maxime Rognon